N°159
Septembre Octobre
2016

Bimestriel du PAS 38 Udas

Udas
Union des Alternatives Syndicales

Pour une Alternative Syndicale

SOMMAIRE

p.1 : Sous les pavés, la rage...
p.2 : Edito
p.2 : Stage intersyndical
p.2 : Copinage
p.3 : Lettre ouverte à Mme la Ministre
p.3-4 : Déclaration liminaire

journal infos
Ecoles

www.udas.org

ÉditO

Une rentrée pas comme les autres...

Avec des nouveaux programmes pour tous les cycles, la redéfinition des cycles, la montée en puissance des TICE (technologie de l'information et de la communication à l'école), le retour sur un plan de formation en temps scolaire, un lien étroit avec le ministère de l'Intérieur pour le renforcement de la sécurité dans les écoles, le livret scolaire unique numérique rendu obligatoire (en lien étroit avec Base-élèves), la réforme des collèges... et on en oublie sans doute, ah ! oui ! des postes supplémentaires (80 équivalents temps pleins nous a-t-on dit). Alors, on reste zen, tout va bien se passer et puis avec tout le boulot de classe... On n'a pas vraiment le temps pour.

Il est tout de même important de rappeler que si le PAS 38 se détermine à quelques détails près pour les nouveaux programmes, il reste totalement critique et combatif pour ce qui concerne :

- Base-élèves et le livret scolaire unique numérique reposant sur le socle commun. Pour mémoire lorsque Base-élèves a été à l'ordre du jour, des mobilisations ont permis de limiter à minima les renseignements électroniques collectés ; tout ce qui concernait le parcours scolaire de l'élève avait été retiré... Et on y revient par une autre porte, autrement plus lourde.

- Les nouveaux cycles : le retour à un cycle spécifique pour la maternelle, lié à un recentrage sur une pédagogie "maternelle", et l'arrivée du CE2 dans le cycle 2 nous semblent intéressants, en respectant davantage les rythmes et des capacités des élèves, et en donnant davantage de temps pour ancrer solidement les apprentissages de base du cycle 2 avant de passer aux apprentissages plus techniques du cycle 3. En revanche, avec le cycle 3 à cheval sur élémentaire et collège, nous sommes dans un flou institutionnel total en ce qui concerne le devenir de la responsabilité et de l'autorité des maîtres concernés, et des directeurs… De nouveaux chefs pointent à l'horizon dans une volonté bureaucratique de pilotage et management… Et qu'adviendra-t-il des écoles primaires ?

- La formation : c'est une bonne chose, mais avec quels moyens et puis surtout quels sont les véritables choix ? Quelle est notre marge d'autonomie ? La formation à distance, outil intéressant comme complément, ne saurait remplacer la richesse des échanges dans un stage réel...

- L'informatique à l'école et sa montée en puissance, avec l'ENT (environnement numérique de travail) que l'autorité départementale souhaite voir se développer dans toutes les écoles primaires… Ce choix technologique, cette technologie, que nous suivons depuis le début, ne nous place pas dans la sérénité. En effet, très objectivement quelles sont les parts respectives des aspects aliénants (pathologiques), créatifs, facilitateurs, coercitifs (contraintes et pressions), liberticides (BE et livret), chronophages... ?

- La réforme du collège et le dialogue : il existait des temps de liaison sixième/CM2 ; cette idée nécessaire pouvait se développer d'une manière conviviale... Si l'on soutient les grands concepts des nouveaux programmes dans notre facile gestion du choix pédagogique de l'espace et du temps, nous reconnaissons la difficulté réelle d'une telle entreprise appliquée dans la rapidité à l'échelon du secondaire… L'interdisciplinarité, fréquemment mise en œuvre via de vrais projets dans le premier degré, qui donne du sens et de la motivation dans les apprentissages, ne se décrète pas et ne peut pas s'imposer verticalement et autoritairement...

- La disparition des petites structures : dans le Jura, il n'y a plus d'école de moins de cinq classes, hors deux circonscriptions de montagne. Dans de nombreux départements ruraux des plans de regroupements d'écoles visent à supprimer toutes les classes uniques et les écoles à moins de deux ou trois classes. Nous tenons aux petites structures de campagne ou de quartiers, lieux de proximité, de convivialité et qui favorisent des apprentissages plus autonomes et coopératifs.

Voilà bien de quoi faire appel au maintien, coûte que coûte, de la vigilance, de l'esprit critique et de la participation syndicale qui peut encore dans ses assemblées et dans des RIS et des stages de formation syndicale, ménager du temps de réflexion et de synthèse.

Stage intersyndical

Enfants migrants ? Tous à l'école !

Le 16 novembre 2016,
à la Bourse du Travail de Grenoble !

Copinage freinétique

Démarrer-Continuer en Pédagogie Freinet

Stage organisé par l'IDEM du 20 au 22 octobre 2016,
à Molines-en-Champsaur !

Adhésion / renouvellement d'adhésion

Prénom et NOM :
.....
Tél (s) : .....
Courriel : ..... @ .....
Adresse personnelle :
.....
C P : ..... Commune :
.....
Établissement d'exercice :
.....
N° d'établissement 038 - _____
C P : ..... Commune :
.....

o Instit o PE o Retraité
o adjoint o directeur o spécialisé o autre
o tps partiel et quotité ..... %
Indice : .....
* Je désire recevoir la **L**ettre aux **A**dhérents :
o par voie postale o par messagerie
Conformément à la Loi informatique et libertés, vous disposez...
Date : .....

ADHÉRER AU PAS

De l'indice à l'euro

Vous multipliez votre indice par 0,25 pour obtenir le montant de votre cotisation annuelle.

Tps partiel : multiplier le montant obtenu par la quotité
Dispo, c. parental 30 AE 30 PE1 30 Retraités 30
On peut encore régler sa cotisation par 1/2 ou 1/3.
Merci de bien vouloir communiquer toutes vos coordonnées.
Votre cotisation syndicale vous octroie un crédit d'impôt mais surtout favorise la vie et l'expression syndicales.

Lettre ouverte
à Mme la Ministre de l'Éducation Nationale

Dans bon nombre de fonctions, le travail ne s'arrête pas aux horaires de bureau. Nous ne doutons pas, par exemple, que vous êtes amenée à fréquenter votre ministère avant 8h, après 18h et même probablement le samedi ou le dimanche. La nation entière reconnaît cette charge de travail liée à votre fonction, et vous en est reconnaissante à travers ce statut social particulier, votre fonction de ministre, et un ensemble d'agréments qui l'accompagnent.
Si être enseignant est un métier, c'est avant tout une fonction et celle-ci non plus ne s'arrête pas aux horaires de bureau, comme vous en avez bien conscience. Non seulement les enseignants préparent leur classe et corrigent les « cahiers » en dehors des heures de présence devant les élèves, mais il leur est indispensable de passer du temps dans leurs écoles ou leurs établissements avant 8h, le midi, après 16h et parfois le samedi, le dimanche ou durant les vacances scolaires.
En effet, il est une infinité de tâches à faire toute l'année en étant forcément présent physiquement à l'école : préparer matériellement la classe (découper, massicoter, plastifier, photocopier, perforer, etc.), afficher les productions des élèves, rencontrer les parents, se concerter entre enseignants (bien au-delà des heures officiellement dévolues à cette concertation), organiser et ranger du matériel dans les classes et dans tous les lieux de l'école (gymnase, cour de récréation, bibliothèque…), tout cela ne pouvant pas encore se faire à distance …

Il est un moment de l'année particulier où ce travail nécessite une présence prolongée, juste avant la rentrée scolaire : à l'arrivée de nouveaux collègues à accueillir, nécessitant un temps de concertation très important et en très peu de temps, afin que l'accueil des élèves soit impeccable, s'ajoute la réception des commandes et souvent la réinstallation de classes vidées pour l'été (ménage, occupation des locaux par d'autres usagers, travaux…).
Nous ne doutons pas que vous ayez conscience de cette réalité professionnelle. Lorsque vous vantez dans les médias la réussite de la rentrée scolaire, vous n'oubliez pas de citer notre investissement professionnel. Or cette présence en dehors des heures de service n'est absolument pas reconnue et même bafouée !

En effet, nous attirons votre attention sur deux points :

- Tout enseignant qui consciencieusement travaille sur son lieu d'enseignement en dehors des heures d'enseignement et viendrait à être blessé ne serait absolument pas reconnu en situation « d'accident du travail ». Qu'en est-il de vous si vous veniez à glisser dans les escaliers du ministère un dimanche ?

- Par ailleurs, depuis de très nombreuses années, les écoles pratiquent « officiellement » deux journées de pré-rentrée, car il faut bien étaler sur au moins deux journées (le plus souvent bien davantage) ces temps de concertation entre les enseignants d'un cycle, d'une école et avec les partenaires ainsi que les temps d'aménagement et de préparation, pour que tout soit prêt « à temps ». Or, cette année, il nous a été imposé de ne faire qu'une seule journée de pré-rentrée le 31 août et deux demi-journées de "pré-rentrée" des mercredis après-midi en période 1. Certes le calendrier scolaire pluriannuel prévoyait cette mise à disposition d'une des deux journées de pré-rentrée pour d'autres attentes institutionnelles. Mais ce n'est ni réaliste ni légitime.

Cette décision est une non reconnaissance de notre investissement, une défiance envers notre professionnalisme. Les équipes enseignantes se sont partagées entre celles qui ont fait deux journées de pré-rentrée pour se concerter (sans parler des temps de présence supplémentaires pour les aspects matériels) dont une « à leurs risques et périls » sans reconnaissance et celles qui ont « obéi » au risque d'une rentrée moins bien préparée. Quelles conséquences sur les écoles et sur les enfants ! Comment réagiriez-vous si les médias laissaient croire que vous ne travailliez que 35 heures ? Si on voulait décourager le « dévouement de l'ombre » des enseignants, on ne s'y prendrait pas autrement. Mais nous ne doutons pas, Mme la Ministre, qu'il s'agit d'une mesure dont toutes les conséquences n'ont pas été appréciées par vous et vos collaborateurs.
Car par de telles décisions, c'est la confiance de la société envers les enseignants qui s'amenuise, et par ricochet, le sentiment d'injustice et la colère des enseignants de n'être pas reconnus pour leur investissement qui grandissent.

Madame la Ministre, nous vous demandons officiellement :

- d'assurer la reconnaissance en accident du travail de tout accident survenu à un enseignant sur son lieu d'enseignement dans l'exercice des ses fonctions y compris hors temps de service, toute l'année scolaire (sauf exigences municipales exceptionnelles pour travaux ou autres raisons nécessitant l'éloignement de l'école),
- de permettre aux équipes pédagogiques qui le souhaitent de faire la 2ème journée de pré-rentrée avant la rentrée également,
- de revenir sur la possibilité offerte à l'administration d'utiliser une des deux journées de pré-rentrée pour d'autres attentes institutionnelles, ce qui est inadapté.

Dans l'espoir d'une prise en compte de cette demande, dans l'intérêt de tous,
nous vous prions, Mme la Ministre, de croire à nos sentiments respectueux et à notre attachement à la qualité du service public.

Le PAS 38 UDAS

Déclaration liminaire du PAS 38
CAPD du 20.09.2016

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et messieurs les membres de la commission,

Nous avons pu constater cet été des dysfonctionnements dans la communication entre les services de la DSDEN et les collègues concernés par : une affectation d'office, un exeat, une demande de disponibilité, une demande de révision d'affectation, une démission, ou une affaire médicale.
Nombreux sont ceux qui sont restés sans réponse aucune malgré de nombreuses relances ; or les conséquences d'une telle absence de communication peuvent être multiples et préjudiciables.
Nous savons que vos services ont dû faire face à un manque de personnel. Nous savons également que le remplacement par des personnels nouveaux non encore formés n'est pas chose facile.
Nous ne voulons en aucun cas accabler ces personnels, nous déplorons fortement cette situation qui a conduit parfois à un manque d'humanité dans la prise en compte des situations des enseignants.
Comment s'organiser lorsque pas même un refus n'est notifié ? En l'absence de refus, les collègues n'ont pas pu faire de recours ou rencontrer qui de droit pour appuyer leur demande.
Ils ont été nombreux à se tourner vers nous qui n'avions aucun moyen de les accompagner, aucune réponse à leur donner. Aussi nous réitérons pour l'année prochaine notre demande d'une CAPD ou tout du moins d'un Groupe de Travail avant la rentrée scolaire comme cela a pu se faire par le passé afin d'étudier toutes ces situations qui nécessitent des échanges verbaux. Cela paraît nécessaire pour fluidifier la communication. …/…

En ce qui concerne les demandes de disponibilités sur autorisation, vous nous avez informés en juin de votre stratégie : refuser les renouvellements des disponibilités sur autorisation afin de récupérer de la ressource ou de contraindre ces personnels à démissionner pour que le ministère prenne en compte les ressources effectivement disponibles dans le département. La disponibilité reste, compte-tenu de la pénibilité du métier et/ou des nominations très difficiles à vivre, une respiration dans la carrière pour de nombreux collègues! Elle favorise aussi pour certains une future mobilité lorsque le choix de s'orienter dans une autre voie professionnelle est fort : seul ce cas de figure permet de "comprendre" le choix de l'administration de pousser à la démission, mais là encore une démission prématurée peut signifier grosse incertitude ! Est-ce à ces collègues à assumer les manques de ressources auxquels nous avons à faire face ? Quoi qu'il en soit, il aurait été préférable d'en informer au préalable les personnels concernés en les recevant pour les informer mais aussi pour les entendre et même les écouter.

Il a été vraisemblablement difficile en cette rentrée de mettre un enseignant devant chaque classe, et apparemment impossible de maintenir des effectifs raisonnables dans de trop nombreuses écoles. Nous souhaiterions que les ressources humaines consacrent leur énergie à organiser la rentrée en tenant compte de la réussite des élèves et des conditions de travail des enseignants plutôt qu'à gérer la pénurie de personnels et de postes.

Nous tenons à attirer votre attention sur un problème qui s'est aggravé récemment et concerne la fonction de direction d'école. En effet, s'il y a toujours eu de nombreuses directions d'écoles vacantes à l'issue de la phase principale du mouvement, l'incidence sur les écoles et sur les collègues était moindre.
La fonction de direction a notoirement évolué ces dernières années : la charge de travail est bien plus lourde et la responsabilité est accrue ; le poste ne peut être occupé que par des collègues exerçant à temps plein ; la multiplication des tâches requérant la clé OTP engagent fortement la responsabilité du directeur/de la directrice et de ce fait ne peuvent plus être déléguées ou partagées comme auparavant compte tenu du fait que c'est la responsabilité du directeur qui est engagée.
Ces contraintes sont devenues un carcan. D'une part de nombreux volontaires ne peuvent occuper la fonction car exerçant à temps partiel. D'autre part, l'intérim de direction est imposé à des adjoints qui, ayant conscience de la charge et de la responsabilité du poste, n'en veulent surtout pas. Cette fonction n'est parfois pas compatible avec leurs contraintes familiales, sociales ou médicales. Certains choisissent de l'assumer, mais au détriment de leur vie familiale ; d'autres sont arrêtés par leur médecin, pour un temps parfois très long.
Pourquoi ne pas permettre un peu de souplesse ? Nous continuerons d'inviter les équipes à pratiquer une direction collégiale ou tout du moins un partage des tâches qui peuvent l'être ; encore faudrait-il que les équipes soient soutenues et encouragées dans ce sens par l'administration, l'IEN et l'équipe de circonscription et non que ces initiatives soient interdites !

Confiance, souplesse, humanisme, communication et convivialité sont les attentes de nos collègues envers leur hiérarchie et leur administration pour cette année scolaire. C'est bien le sens du socle commun ... d'engagement interministériel incarné dans la Charte Marianne affichée au deuxième étage, à l'accueil de la direction des services de l'Éducation nationale.

POUR NOUS JOINDRE

un n° de téléphone : 04 74 92 61 39
une adresse courriel : pas38@wanadoo.fr
une adresse postale : BP 101
38001 Grenoble CEDEX 1
et les sites Udas : www.udas.org
et PAS : en lien sur le site de l'Udas

Dispensé de timbrage GRENOBLE CTC

PAS 38 Udas

Pour une Alternative Syndicale
BP 101
38001 Grenoble CEDEX 1

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

INVARIANT n°1

L'enfant est de la même nature que nous.

Il est comme un arbre qui n'a pas encore achevé sa croissance mais qui se nourrit, grandit et se défend exactement comme l'arbre adulte. L'enfant se nourrit, sent, souffre, cherche et se défend exactement comme vous, avec seulement des rythmes différents qui viennent de sa faiblesse organique, de son ignorance, de son inexpérience, et aussi de son incommensurable potentiel de vie, dangereusement atteint souvent chez les adultes.
L'enfant agit et réagit en conséquence, et vit, exactement selon les mêmes principes que vous? Il n'ya pas entre vous et lui une différence de nature mais seulement une différence de degré.

Célestin Freinet

"La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État."

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

N°159

Septembre Octobre 2016

Vos élus en CAPD

Denis Polère : Référent Emala / Trièves

Cécile Duchasténier : Adj Ecole Thévenon / La Tour du Pin

N°CPPAP : en cours de renouvellement
ISSN : 1150 - 4897
Dépôt légal : 3ème trimestre 2016
Directeur de publication : Christian Gerbelot-Legris
Maquetté par nos soins
Imprimerie : Vigny Musset REPRO
50, allée des Deux Mondes 38100 GRENOBLE